Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 393

Artikel: Les exorbitants privilèges d'Alusuisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018528

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les exorbitants privilèges d'Alusuisse

Fallait-il que le nouveau « Dossier Fluor » remis

aux autorités cantonales valaisannes soit solide pour qu'aussitôt l'Ofiamt dégage sa responsabilité, clamant que les compétences en matière de lutte contre le fluor sont là détenues par le canton, habilité notamment à ordonner aux usines de se conformer aux règles de la loi sur le travail! Et de fait, le Gouvernement valaisan est vraiment aujourd'hui au pied du mur. Les travaux de l'Association de défense contre les émanations nocives des usines, présidée par le préfet de Martigny, M. Raymond Vouilloz, ne laissent plus de place aux tergiversations et à la dilution des responsabilités à travers le maquis de la procédure et de la législation. Les faits sont là, précis, clairement expliqués 1, qui doivent provoquer maintenant des réactions rapides de la part des directions des usines d'aluminium installées à Martigny, Steg et Chippis. On parle de mars pour une première étape dans un dialogue qui ne peut être que décisif.

Une démarche exemplaire

Exemplaire, la démarche de l'Association de défense contre les émanations nocives des usines. Déjà en décembre 1975 elle déposait une requête à l'Office fédéral de protection de l'environnement. En quelque onze pages, ce document dressait un tableau extrêmement sombre des effets de la pollution du Valais par le fluor; il stigmatisait le « cloisonnement scientifique », à l'origine de l'absence d'un bilan global des effets néfastes du fluor en Valais, tonnait contre la dispersion des responsabilités gouvernementales en la matière et

plaidait pour l'application du principe « pollueurpayeur »; suivait un bilan des dégâts causés aux cultures, aux forêts, aux élevages, à la nature en général, aux travailleurs, par les émanations de fluor.

Ce bilan accusateur avait à l'époque fait grand bruit, mais les controverses n'avaient pas débouché sur une véritable issue scientifique et constructive. Aujourd'hui l'association met les points sur les « i » : « Seule la réduction, voire l'élimination des émissions fluorées des usines de Martigny, Chippis et Steg peut apporter une solution à la question ». D'où un examen critique des dispositifs d'épuration des trois usines, d'où une comparaison de leurs « performances » avec les meilleurs procédés utilisés dans le monde par l'industrie de l'aluminium, d'où des conclusions sans équivoques et des propositions concrètes d'amélioration du système.

Ce qui frappe, à travers les précisions fournies dans le « Dossier Fluor », c'est la permanence des privilèges exorbitants dont Alusuisse bénéficie et cela manifestement aux dépens de la collectivité — en Valais. « Aucun perfectionnement significatif n'a été apporté aux dispositifs des trois usines de Chippis, de Steg et de Martigny depuis plus de dix ans » souligne l'association. « Il n'existe aucune évaluation indépendante de l'efficacité théorique du procédé d'épuration Alusuisse »... et les seules informations disponibles proviennent directement d'Alusuisse, et encore se présentent-elles en deux versions, selon l'interlocuteur de l'entreprise, la « version publique » pour les autorités locales, les non-spécialistes et la presse (là, l'épuration du fluor est présentée comme pratiquement totale) et la « version spéciale » pour les initiés en technique industrielle (ici, le bilan est nettement plus nuancé). Alusuisse monopolise donc l'information à son profit sans grandes résistances officielles. Et pourtant, depuis plus de trois ans, sa technique d'épuration est jugée peu efficace dans les études comparatives internationales (OCDE), voire franchement mauvaise (l'Institut international de l'aluminium primaire, organisme de défense et de promotion de l'industrie, regroupant la quasi-totalité des producteurs du monde occidental, a classé la mé-

Le club des six

Six entreprises contrôlent directement, ou par l'intermédiaire de filiales et de sociétés associées, environ 80 % de la capacité mondiale (pays communistes non inclus) de production de bauxite, d'alumine et d'aluminium brut; ces six géants sont totalement intégrés, de l'extraction de la bauxite aux produits finis; le reste de la production mondiale dépend, à parts égales, de sociétés d'Etat et de sociétés indépendantes.

Cinq pays produisent 69 % de l'aluminium brut mondial, soit les Etats-Unis (36,5 %), le Japon (11,8 %), le Canada (8,5 %), la RFA (6,1 %), et la Norvège (5,8 %); vingt-cinq pays se partagent les 31 % restants; la part suisse est inférieure à 1 % du total (87 000 tonnes par an).

Le club des six:

Entreprises	Pays d'origine	•	% contrôle direct de la production mondiale
Aluminium Company			
of America (Alcoa)	USA		13,3
Alcan Aluminium Ltd.			
(Alcan)	Canada		12,9
Reynolds Metal Co.			
(Reynolds)	USA		9,5
Péchiney-Ugine-Kuhlmann			
(Péchiney)	France		8,0
Kaiser Aluminium and			
Chemical Corp. (Kaiser)	USA		7,8
Alusuisse SA	Suisse		6,2

thode Alusuisse au dix-neuvième rang des vingt modèles proposés) ou « médiocre » (Office de protection de l'environnement des Etats-Unis).

¹ « Dossier Fluor — Propositions pour améliorer l'épuration du fluor aux usines de Martigny, Chippis et Steg ». Association de défense contre les émanations nocives des usines. C.p. 350, 1920 Martigny.

Le plus invraisemblable est que Alusuisse consent, ailleurs, à s'adapter à de nouvelles normes de sécurité. Ainsi aux Etats-Unis (Lake Charles) a-t-il accepté de transformer une usine construite en 1970 et de conception identique à celles de Steg et de Chippis! Et malgré tout, en 1975, Alusuisse sera la dernière société de la branche à installer une usine à Chippis du type réputé dangereux par les experts, comme on l'a vu plus haut...

Des propositions concrètes

L'association, sur la base de comparaisons techniques et financières (connues à travers de multiples rapports), n'a, semble-t-il, pas trop de mal à proposer une solution, un système d'épuration qui pourrait rencontrer l'adhésion de toutes les parties en cause. Encore faudra-t-il mettre à jour une nouvelle fois le double jeu d'Alusuisse dont l'un des directeurs plaidait précisément pour la dite solution — encore inconnue en Suisse et pour cause! — l'an dernier devant un congrès de métallurgistes à Vienne dans des termes qui méritent d'être rapportés: « (Cette solution) prendra de plus en plus d'importance afin de protéger les ouvriers des vapeurs d'anhydride sulfureux, dont l'émission a augmenté avec l'accroissement de teneur en soufre des anodes; mais aussi pour protéger les ouvriers des émanations de fluor, de poussières et autres substances toxiques ».

Reste l'enjeu économique et social des transformations proposées. La charge pourrait-elle être si lourde pour Alusuisse qu'elle mette en danger des emplois dont les Valaisans ont bien besoin? Là encore, l'Association de défense contre les émanations nocives des usines propose à l'attention quelques faits importants.

1. La capacité de financement. « La capacité d'Alusuisse à financer 19 millions de francs d'installations d'épuration au Valais ne fait aucun doute. Les opérations valaisannes ont été parmi les plus fructueuses de l'entreprise pendant des décades, et ont financé en grande partie l'expan-

sion mondiale du groupe Alusuisse. Les activités suisses ont apporté 427 millions de francs de bénéfices nets au cours des dix années passées (42,7 millions/an), auxquels il faut ajouter des amortissements de 275 millions (27,5 millions/an). Les bénéfices nets du groupe au niveau mondial se sont élevés pendant la même période à 881 millions (88,1 millions/an), et les amortissements à 1852 millions (185,2 millions/an)».

Un exemple?

« L'usine de Steg, inaugurée en 1963, est amortie à un franc au bilan de 1966. L'agrandissement de 25 millions de francs en 1970 est immédiatement amorti à un franc au bilan de la même année. L'ensemble des usines valaisannes est comptabilisé en 1975 à 47 millions (valeur d'achat : 401 millions). Cette somme comprend les deux usines d'électrolyse, les laminoirs de Sierre, les centrales électriques de Bramois et de la Naviscence et 320 hectares de terrains ».

Un autre exemple?

« Aluminium Martigny appartient à la famille Giulini, qui est également propriétaire d'une usine de transformation de l'aluminium dans la région bâloise, Laminoirs et Tréfileries de Münchenstein SA, qui emploient cinq cents personnes. Il s'agit donc d'une des plus importantes entreprises de la métallurgie légère en Suisse. Aluminium Martigny réalise des bénéfices annuels de 4 à 4,5 millions de francs sur des chiffres d'affaires de 25 à 28 millions de francs, et est parfaitement en mesure de réaliser les investissements demandés de 1,6 à 2,5 millions ».

Un sursis unique

2. Concurrence internationale. « L'ensemble du dossier montre que de nombreux producteurs d'aluminium ont adopté l'épuration à sec du fluor, que la captation primaire des émanations est quasi générale dans l'industrie et que la récupération du fluor des déchets liquides et solides est de plus en plus fréquemment employée. La position concurrentielle d'entreprises comme Alcoa,

Alcan, Kaiser et d'autres qui ont adopté ces mesures n'a pas été affaiblie pour autant sur le marché mondial. Les limites d'émissions introduites aux Etats-Unis, en Norvège, en Hollande et dans d'autres pays n'ont manifestement pas pour objectif de défavoriser leurs entreprises indigènes : elles encouragent toutes une évolution des techniques vers l'épuration à sec et la récupération du fluor des déchets. On peut dire que les deux entreprises suisses (qui en restent à l'épuration secondaire de l'air de ventilation par voie humide. Réd.) bénéficient pour le moment d'un sursis avantageux par rapport à la concurrence et et que l'adoption des mesures anti-pollution préconisées ne ferait que supprimer ce privilège ».

Le livre interdit

Quelques milliers de personnes possèdent déjà le livre d'Ernst Cincera « Unser Widerstand gegen die Subversion in der Schweiz » (Notre résistance contre la subversion en Suisse). Ceux qui attendent le jugement libérant ou interdisant la diffusion de ce volume ne sont pas privés de révélations extraordinaires, mais il est certain que la possession simultanée de la brochure « Dossier Cincera » du Manifeste démocratique et de la réponse de Cincera apporte des éléments d'un dossier intéressant sur divers aspects de la lutte souterraine qui oppose une certaine droite à une certaine gauche. Une curiosité : les reproductions de documents divers; il s'agit souvent de tracts et de revues qui n'ont eu qu'une très faible diffusion.

MERCI

Merci à tous ceux qui ont profité de notre formule «abonnement-cadeau » (l'opération prend fin avec la parution de ce numéro de DP), contribuant ainsi à élargir le rayonnement de « Domaine Public ».